



Les Randonneurs Nus de Provence

Les espaces naturels du futur PNR des Préalpes d'Azur, peuvent accueillir une nouvelle façon de marcher dans la nature.

Nous sommes un groupe de naturistes qui pratiquons la randonnee (Randonnée Nue) depuis plus de 2 ans.

Cette activité peut apporter une nouvelle contribution économique (commerçants, gîtes, restaurateurs) au développement d'un tourisme responsable.

Comment se passe une randonnee ?

Au départ nous partons tous habillés comme tout autre randonneur; puis après quelques minutes de marche et en fonction de la température, ceux qui le souhaitent retirent leurs vêtements pour continuer à marcher nus.

Bien évidemment, la montagne peut réserver des surprises et comme pour toute randonnee, il est indispensable de prévoir un équipement approprié pour subvenir à un changement brutal des conditions météo, et assurer sa sécurité.



Il est important de préciser que nous recherchons des endroits peu fréquentés et éloignés des habitations. Lorsque nous entendons de loin des marcheurs, nous passons un short pour les hommes et un paréo pour les femmes afin d'éviter de choquer. Bien souvent les randonneurs nous voient nus et engagent la conversation avec nous, naturellement sans aucune gêne ni moquerie.

Pour les enfants ce n'est pas la nudité en soi qui peut être problématique, mais plutôt le contexte dans lequel la nudité prend place et l'attitude des parents. Le naturisme et la randonnee permettent notamment à certaines personnes de dépasser leurs complexes, de se sentir à l'aise et de mieux accepter leur corps et le regard des autres.

Nous avons en projet de créer une association : « Les Randonneurs Nus de Provence »

Le but de l'association est de montrer que nous sommes des gens responsables et respectueux de l'environnement et des personnes rencontrées.

Notre démarche n'étant pas de choquer ou de gêner les autres usagers de la nature,

- les sorties sont organisées de préférence dans des lieux de nature (forêt, montagne) peu fréquentés,
- les participants se doivent de pouvoir cacher leur nudité lors des rencontres possibles avec autrui,
- la nudité n'ayant en soi aucun caractère sexuel, les participants ne pourraient se voir appliquer l'article 222-32 du Code Pénal (agressions sexuelles, exhibition) qu'en cas de manquement à leur obligation de respect des personnes rencontrées.

JP Guido.